

**Vous devez mettre en
conformité votre logement
avant le 4 novembre 2016**

**Bénéficiez d'un
accompagnement
GRATUIT**

PARI
ARKEMA

Programme d'Accompagnement des Risques Industriels **(PARI)**

*N'hésitez pas
à prendre contact avec URBANIS
dès aujourd'hui :*



Par téléphone : 04 91 00 91 53
Par mail : pari.saintmenet@urbanis.fr

**Logements privés : les travaux de
protection financés à 100%**



Comment bénéficier des aides et de l'accompagnement ?

1 Vous contactez URBANIS au 04 91 00 91 53.

2 URBANIS visite votre logement et réalise gratuitement une étude personnalisée*.

3 URBANIS vous aide à constituer le dossier technique et le dossier de financement.

Attention, les travaux ne doivent pas démarrer avant d'obtenir l'accord de financement.

4 Une entreprise intervient.

5 URBANIS réalise la visite de conformité à la fin des travaux.

6 Les partenaires du PARI payent 100% des travaux TTC.

* Les personnes qui se présenteront seront munies d'une lettre d'accréditation

Propriétaires et locataires dans ce périmètre, vous êtes concernés :

